

suppléant voudrait-il renseigner la Chambre sur les derniers événements qui sont survenus à ce sujet?

L'hon. Léon Balcer (Solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je vais prendre cette deuxième question comme préavis. En ce qui a trait à la première, le ministre des Transports y répondra lui-même.

M. Denis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? L'honorable ministre suppléant est-il au courant de la nouvelle parue dans les journaux du matin, et plus particulièrement dans *The Gazette*, à l'effet que tout ce qui est nécessaire au règlement de cette question est un écrit de la main du ministre des Transports ou de son sous-ministre?

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu l'article en question, mais je suis d'avis que la Chambre peut accorder son entière confiance au ministre des Transports. S'il s'agit simplement de rédiger un écrit pour régler la situation, comme l'affirme l'honorable député de Saint-Denis, le ministre des Transports est certainement compétent pour ce faire.

M. Denis: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'honorable ministre suppléant ne sait-il pas, advenant que ce différend ne soit pas réglé avant 6 heures ce soir, que des réunions seront tenues et qu'il est possible qu'il ne soit pas réglé à temps pour la venue de Sa Majesté la reine?

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

L'EMPLACEMENT ÉVENTUEL DE LA CENTRALE D'ÉNERGIE ATOMIQUE

(Traduction)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. E. Robinson (Bruce): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Il a parlé hier de la construction d'une centrale d'énergie atomique. Il a prononcé, entre autres, la phrase suivante, qui figure à la page 5098 du hansard du 18 juin:

En plus d'avoir contribué largement à l'élaboration du modèle de ce réacteur CANDU, l'Hydro-Ontario fournira l'emplacement, contribuera à sa construction et l'exploitera en tant qu'élément de son réseau de distribution d'énergie.

Voici ma question: le choix de l'emplacement sera-t-il laissé directement à l'Hydro-Ontario, ou le gouvernement fédéral sera-t-il consulté?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): En réponse à cette question, je puis dire qu'il y aura échange d'idées entre toutes les parties intéressées, l'Hydro-Ontario, le

gouvernement Ontarien, le gouvernement fédéral, l'*Atomic Energy of Canada Limited* et les autres.

M. Robinson: J'ai une autre question à poser. Dans la région de la péninsule Bruce, on trouve des assises rocheuses propres à cette sorte de construction et aussi une source illimitée d'eaux claires. Étant donné que le gouvernement fédéral aura son mot à dire quant au choix de l'emplacement, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'on accordera l'attention voulue à cette région?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'estime que l'honorable député a fait assez de réclame, mais si tous les honorables députés en faisaient autant lors de l'appel de l'ordre du jour, cela prendrait beaucoup de temps.

LE MINISTÈRE DES POSTES

PRÉTENDUE SOLUTION D'UN CAS DE VOL DE COURRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Puis-je poser une question au ministre des Postes? D'après une nouvelle parue le 16 juin dans la *Gazette*, on a résolu le cas d'un vol de courrier; en voici le sous-titre: "Un don a une amie aboutit à une condamnation à la prison". Puis-je demander au ministre des Postes si la Gendarmerie royale du Canada a été priée de résoudre ce cas de vol?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Je ne sache pas, monsieur l'Orateur, que la Gendarmerie royale du Canada se mêle des affaires de l'amie de qui que ce soit.

LES PIPE-LINES

PIPE-LINE DU NORD DE L'ONTARIO—PROPOSITION D'ÉTATISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au ministre du Commerce. M. Robert C. Berry, vice-président et trésorier de la *Trans Canada Pipe Lines, Limited*, a déclaré au congrès annuel de la Fédération nationale des sociétés d'analystes financiers que "plus tard, vers la fin de 1961, la *Trans Canada* devra songer sérieusement à acquérir le tronçon du pipe-line qui appartient à la Couronne". Vu cette déclaration, le ministre informerait-il la Chambre si le gouvernement a songé à exploiter, en régie d'État, ce tronçon de la canalisation?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Non, monsieur l'Orateur.